

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE**
Département des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
AG

ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR LAURENT LELOUP
DIRECTEUR DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR INTERIM**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-17 et L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 1^{er} octobre 2017 portant détachement de Madame Laurence FAUCON sur l'emploi fonctionnel de Directrice générale adjointe des services,
- **VU** l'arrêté du 27 octobre 2023 portant intégration de Monsieur Laurent LELOUP dans le grade d'attaché territorial,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent LELOUP dans le grade d'attaché territorial, Directeur de l'Occupation de l'Espace Public par intérim, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de sa direction :

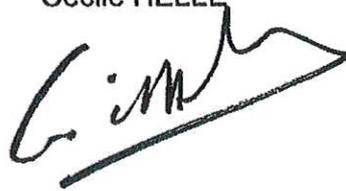
- Ordres de mission ponctuels,
- Dérogations d'achat hors procédure jusqu'à 4.000 €,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information,
- Demandes de prolongation de chantiers sur l'espace public.

Article 2 : L'ordonnateur délègue à M. Laurent LELOUP, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 4.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence de sa direction.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'intérim de la Direction Générale de la Ville d'AVIGNON est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 11 DEC. 2023
Le Maire,
Cécile HELLE



Pour ampliation,



Agnès GAGLIARDI
Attaché Territorial

Parvenu à la Préfecture le : 12 DEC. 2023

Publié le : 18 DEC. 2023

Notifié le : 15/12/2023

Signature le :

